



UNSA INSEE

Bâtiment Condorcet - Télédock 322

6 rue Louis Weiss

75013 Paris

Pour suivre notre actualité : <http://www.unsa-insee.fr/>

Paris, le 6 juillet 2023
Note UNSA INSEE/SG/2023-12

Bilan 2022 en matière de Prévention à l'Insee

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le plan d'actions de prévention (PAP) à l'Insee

Dans la fonction publique de l'Etat, les obligations des employeurs publics en matière de protection de la santé, de la sécurité au travail et des conditions de travail des agents, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sont précisées par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié *relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique*. Ce décret prévoit que les dispositions du Code du Travail (des livres I à V de la quatrième partie) **s'appliquent également à la fonction publique**, sous réserve des décrets particuliers.

Les dispositions du code du Travail concernent le rappel des obligations de sécurité et de prévention des risques professionnels, le fonctionnement et l'organisation de la santé et de la sécurité au travail. Ainsi, conformément au décret cité, les chefs de service sont chargés de veiller à la sécurité de ses agents placés sous leur autorité (article 2,1 du décret cité). Il est tenu donc d'identifier et d'analyser les risques professionnels auxquels ses agents sont exposés afin de mettre en place les actions de prévention adéquates

Au dialogue social national de l'Insee, un bilan 2022 du recueil des risques et les principales mesures de préventions 2022 ont été présentés aux organisations syndicales représentatives le 8 juin 2023. .

Pour information, les documents présentés sont consultables dans l'extranet Symphonie dans la rubrique Travaux et Projets/Dialogue Social.

Sur les 30 établissements ayant réalisé l'exercice de recueil des risques puis édité un PAP, 25 établissements ont pu présenter le PAP en CHSCT local. Seulement 10 PAP (sur les 25) ont été approuvés. 12 PAP n'ont pas été approuvés !

Le DUERP est calé en termes de campagne sur l'année civile. En 2022, le DUERP compte 3 531 lignes (correspondant à une déposition), contre 3 466 lignes en 2021. C'est une surprise compte tenu de la sortie de la crise sanitaire (risques infectieux), nous aurions pu nous attendre à une baisse du nombre de lignes.

Le regroupement des observations par thème montre en réalité, une très forte progression des risques psychosociaux (RPS) : 2 640 dépositions en 2022 contre 2 034 en 2021). Cependant, au sein de ce thème, la répartition par type¹ de risques psychosociaux a peu évolué entre 2021 et 2022, à l'exception de 2 types

¹ Six types RPS ont été identifiés : 1/ Les exigences du travail, 2/ Les exigences émotionnelles, 3/ L'autonomie et les marges de manœuvre, 4/ Les rapports sociaux et relations de travail, 5/ Les conflits de valeur et 6/ L'insécurité de l'emploi et du travail.

51 %des dépositions relatives au thème RPS du DUERP concernent « 1/ les exigences du travail ». C'est la situation la plus exprimée par les agents en 2022 et elle progresse, soit 5,1 points de plus qu'en 2021. Cet item renvoie à quatre grandes dimensions : *la quantité de travail, la pression temporelle, la complexité du travail, les difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.*

A l'inverse, la proportion de dépositions portant sur les « 4/ Les rapports sociaux et relations de travail » a diminuée de 4 points par rapport à 2021. Cet item concerne *la coopération de la part des collègues et d'utilité du travail effectué avec la notion de soutien social qui renvoie à la capacité et à la volonté de la hiérarchie immédiate de soutenir les agents dans leurs missions et de les aider à faire face aux difficultés, d'autre part et plus globalement aux signes de reconnaissance.*

Les mesures proposées en 2022 en matière de prévention dans les PAP des établissements pour remédier aux RPS peuvent être regroupées en 4 groupes : a/ des actions pour l'ensemble des agents de l'Insee, b/ celles concernant les gestionnaires d'opérations statistiques, c/ celles concernant les enquêteurs et enfin d/ les mesures concernant les managers.

Les mesures de prévention pour a/ l'ensemble des agents sont par exemples : des rappels des règles en matière de gestion du temps (charte temps, flash RH spécial télétravail, la diffusion d'un pop-up à 19h30 invitant à la déconnexion, ...

Pour l'UNSA, ces actions à destination de l'ensemble des agents sont satisfaisantes et vont dans le sens de la protection des agents.

L'UNSA rappelle l'existence du réseau des Assistant(e)s de Prévention (AP) et des Conseillers de Prévention que les agents peuvent mobiliser.

L'UNSA rappelle également que depuis septembre 2022, un nouvel acteur de prévention a été nommé au SG/DCVCT : Nadine Eisenman assure les fonctions de médiation.

En revanche, pour les mesures de prévention ciblées qui concernent b/ les gestionnaires d'opérations statistiques, c/ les enquêteurs et d/ les managers, l'UNSA n'est pas certaine que cela soit de nature à réduire le nombre de dépositions dans le DUERP 2023.

Exemples d'actions proposées pour répondre aux RPS des gestionnaires d'opérations statistiques :

« - Les établissements remontent les problèmes de surcharge de travail et demandes de priorisation des travaux aux MOA, notamment celle des enquêtes, pour connaître les marges de manœuvre dans leur calendrier.

- Les effectifs du site Sirene ont été substantiellement renforcés en 2021 et 2022 afin de faire face à la charge de travail élevée du site et de permettre la formation et l'accompagnement des agents des différents sites dans de bonnes conditions. »

Pour les enquêteurs :

« - Pour répondre aux situations de charge de travail notamment sur la répartition de la charge d'enquête, la répartition se fait au moment des exercices de programmation Opale. Il est rappelé que cette répartition se fait dans un contexte de ressources contraint. Lors de la prochaine programmation, les DEM pourront essayer de cartographier les zones d'activités réelles des enquêteurs (y compris remplacements) de façon à corriger d'éventuelles incohérences dans les déplacements en accord avec la MOA ;

- Des formations sur les risques d'agression sont en cours d'élaboration avec la Croix Rouge, qui seront testées en juin à Orléans et à Marseille ».

Et pour les managers :

- Un appui psychologique, gestion des RPS avec notamment la psychologue du travail (mode télétravail et mode mixte).